



Rapport sur les orientations budgétaires

ROB 2018

34660 COURNONTERRAL

Mars 2018

INTRODUCTION

COURNONTERRAL fait partie avec ses 6000 habitants des 31 communes de Montpellier Méditerranée Métropole. La ville est située sur la RD5, un des axes de déplacement majeur de l'ouest montpelliérain. Son ambition pour ce mandat est de créer à la fois un cadre de vie et de fonctionnement harmonieux pour sa population, et par ses investissements de mettre en place les conditions d'un développement urbain équilibré, dynamique et ambitieux. Une gestion financière rigoureuse opérée dans la première partie du mandat lui donne aujourd'hui les moyens de ses ambitions sans pour autant augmenter la pression fiscale.

Les engagements pour 2018 et au-delà pour la fin du mandat

- Des dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées (augmentation de 1,2% en 2018) sans pour autant compromettre la qualité de vie et les services offerts à la population.
- Des investissements majeurs dans des équipements collectifs et des infrastructures au service de la jeunesse, de la population active et des personnes âgées, tout en maintenant un endettement raisonnable qui n'hypothèque pas l'avenir de la commune.
- Pas d'augmentation de fiscalité sur la part communale.

Une vision pour l'avenir

COURNONTERRAL a été choisi par la Région Occitanie comme lieu d'implantation à l'ouest de Montpellier d'un nouveau Lycée à l'horizon 2022. Cet équipement dont les retombés dépassent la seule commune de Cournonterral nécessitera des investissements spécifiques qui devront se faire en concertation avec les EPCI concernés. Il est donc important de les prendre en compte dès à présent pour en évaluer l'impact financier sur les futurs budgets de la commune au-delà de 2020.

C'est l'ensemble de ces éléments qui sont développés dans le DOB 2018.

2018

0% d'augmentation de la fiscalité communale

5 M€ d'investissement en 2018

Des équipements majeurs programmés sur la période 2018-2022

LE CONTEXTE DU PROJET DE BUDGET 2018

Le contexte national

La construction de projet de budget 2018 doit prendre en compte la nouvelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et la loi de finances 2018.

D'autre part le débat d'orientation budgétaire 2018 s'inscrit dans un contexte économique national et européen dont les principaux ratios sont résumés dans le tableau ci-dessous :

| | 2016 | 2017 prévu | 2018 prévu |
|----------------------------------|------|------------|------------|
| Croissance | | | |
| • France | 1,1% | 1,9 % | 1,8% |
| • Zone Euro | 1,6% | 2,4% | 2,3% |
| Inflation (hors tabac) | 0,2% | 1% | 1% |
| Déficit public (% du PIB) | 3,4% | 2,9% | 2,6% |

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022 prévoit un arrêt des baisses de dotations mais en contrepartie demande une maîtrise des dépenses de fonctionnement. L'objectif au niveau national est d'atteindre une économie de 13 Md€ sur la période pour les EPCI et les collectivités territoriales. Les collectivités locales de plus de 3500 habitants sont concernées par la LPFP, les ratios relatifs aux objectifs de cette loi de programmation sont donnés dans le tableau ci-dessous :

| EPCI et Collectivités | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|------|------|------|-------|-------|
| Plafonnement de l'augmentation des dépenses de fonctionnement | 1,2% | 1,2% | 1,2% | 1,2% | 1,2% |
| Pour l'évolution des besoins de financement en Md€ | | | | | |
| • Réduction annuelle du besoin de financement | -2,6 | -2,6 | -2,6 | -2,6 | -2,6 |
| • Réduction cumulée du besoin de financement | -2,6 | -5,2 | -7,8 | -10,4 | -13,0 |

Il est donc demandé aux collectivités locales de plafonner l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2% avec la possibilité d'une pondération en fonction d'un certain nombre de critères socio-économiques.

Afin de participer à l'effort national de maîtrise de la dette, il est également demandé au bloc communal de contenir le besoin de financement en deçà de 12 ans, sans que cela revête un caractère obligatoire.

Les collectivités qui ne respecteraient pas leurs engagements pourront se voir appliquer une pénalité financière.

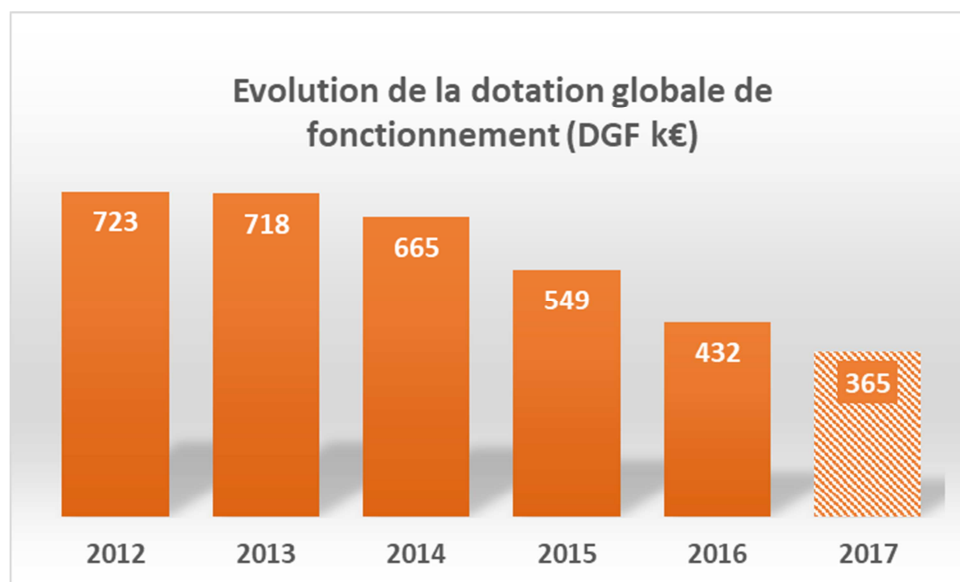
Les éléments clés de la loi de finance 2018 sont les suivants :

- Gel de la dotation globale de fonctionnement : 26,9 Md€ (41,5 Md€ en 2013)
- Augmentation de la DSU et de la DSR respectivement de 110 et 90 millions d'euros, soit +5,3% et +6,3%
- FPIC fixé à 1 Md€
- Réforme de la taxe d'habitation avec un dégrèvement progressif sur les résidences principales pour atteindre 100% en 2020 pour les contribuables éligibles. L'Etat compensera en totalité ce manque à gagner tout en gardant un caractère dynamique au calcul des bases d'imposition pour les années à venir.

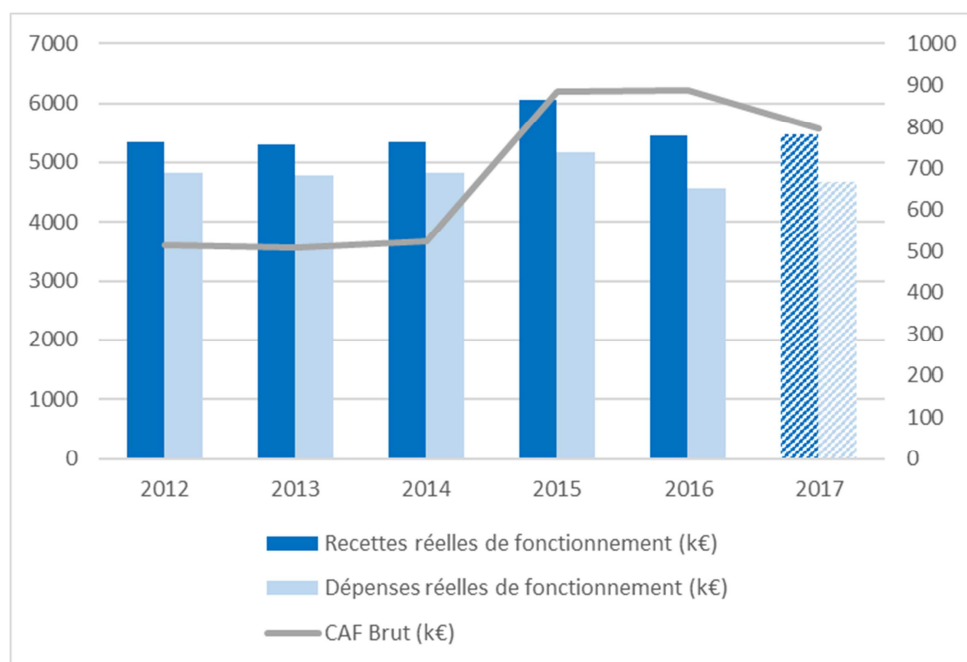
Le contexte communal

Le bilan de l'année financière 2017 fait apparaître une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 1,9 % par rapport à 2016. Le résultat de clôture 2017 en fonctionnement s'établit à + 1737 k€, ce qui témoigne d'une bonne capacité d'épargne de la commune.

Comme le montre les diagrammes ci-après, depuis le début du mandat on constate une stagnation des recettes de fonctionnement qui ont été fortement impactées par la réduction de la dotation globale de fonctionnement.



Malgré cela, la maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis d'améliorer de façon significative l'épargne brute qui était de l'ordre de 500 k€ en 2014 pour 800 k€ en 2017.



Ainsi la commune de COURNONTERRAL affiche en 2017 des taux d'épargne brut et net ainsi qu'une capacité de désendettement qui la placent en position favorable pour poursuivre son développement et engager de nouveaux investissements.

| CAF | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--|-------|-------|--------|--------|--------|
| • Taux d'épargne brut | 9,62% | 9,80% | 14,63% | 16,28% | 14,60% |
| • Taux d'épargne net | 3,32% | 2,80% | 8,76% | 10,07% | 8,18% |
| Capacité de désendettement en nombre d'années | | | | | |
| Ratio de désendettement (encours de la dette/épargne brute) | 11 | 10 | 5 | 5 | 5 |

LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Le budget de fonctionnement

L'évolution des dépenses de fonctionnement doit tendre vers les objectifs fixés par la LPPF 2018-2022. Elles doivent aussi permettre de dégager une marge d'autofinancement en adéquation avec les futurs investissements programmés jusqu'à l'horizon 2022.

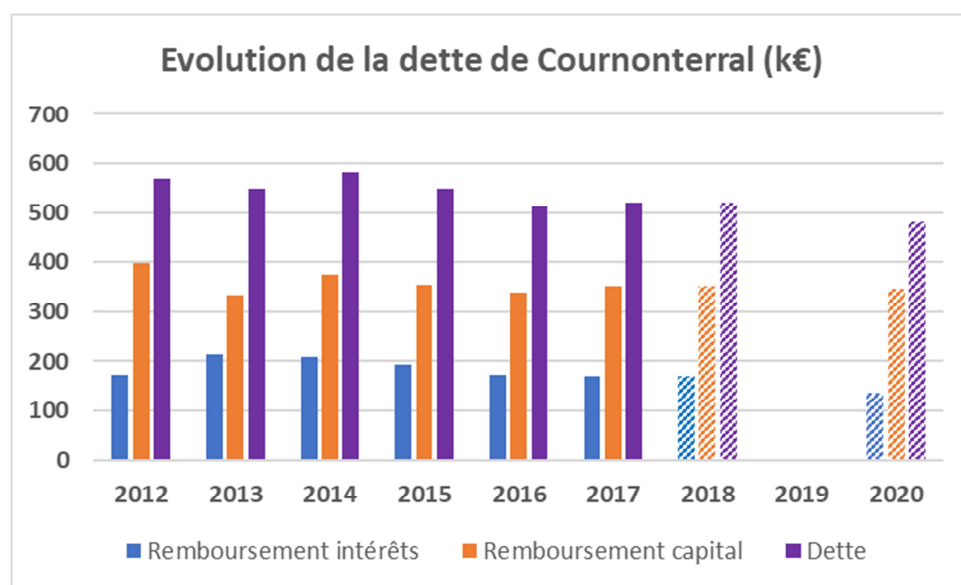
A ce stade de la préparation du BP 2018, le montant estimé des charges à caractère général s'élève à 1,193 millions soit 1,2% par rapport au BP 2017. Cournonterral est une commune

en expansion au niveau de sa population qui se doit de maintenir un bon niveau de service auprès de ces administrés.

Les charges de personnel sont contenues à une enveloppe de 2,7 millions, à l'instar du BP 2017. Cette augmentation anticipe les dépenses supplémentaires occasionnée par le glissement GVT et la substitution d'un certain nombre de CAE par des CDD. L'embauche de CDD à la place des CAE supprimés par l'Etat est dictée par la volonté de maintenir la qualité des services qui a été proposée jusqu'à présent par le service enfance/jeunesse.

Les associations constituent un élément essentiel pour un fonctionnement harmonieux de la commune d'un point de vue social, culturel, sportif et économique. La commune accorde une grande importance à la vie associative avec un volume de subvention maintenu par rapport à 2017. De la même manière une attention particulière est portée sur la vie scolaire et périscolaire. En continuité avec 2017 des moyens spécifiques sont prévus au BP 2018 afin d'offrir aux enfants des prestations de qualité en matière de restauration et d'animations culturelles et sportives. Les tarifs de la cantine et des ALAE seront maintenus en 2018 sans augmentation par rapport à 2017.

Les charges financières constituées par les intérêts de la dette devraient se stabiliser autour de 170 k€ en 2018. Les intérêts payés au titre de la dette à long terme sont en diminution régulière. En 2018 viendront s'ajouter les intérêts relatifs à un prêt relais contracté sur 3 ans et destiné au financement d'un nouveau plateau sportif. Les taux pratiqués étant historiquement bas (~1%), ces intérêts auront un impact limité sur les charges financières de l'exercice 2018 et suivants.



Les autres charges financières sont essentiellement constituées par les atténuations de produits sur deux postes :

- Une attribution de compensation versée à la métropole 3M au titre du transfert de compétences. Elle inclue une part d'investissement qui alourdit de façon illogique le budget de fonctionnement. Son montant devrait rester stable par rapport à 2017 à hauteur de 526 k€.
- Un prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU à hauteur de 104 k€ en 2018. Les logements sociaux prévus dans les programmes immobiliers actuels et futurs devraient permettre de faire baisser progressivement le montant de ce prélèvement.

Concernant les recettes il est prévu une stabilisation de la fiscalité au niveau de 2017 : **0% d'augmentation des taux d'imposition sur la part communale.**

Compte tenu de la stagnation des recettes de fonctionnement au cours des deux dernières années, la prudence conduit à prévoir au BP 2018 un montant de 5730 k€ en recette et en dépense, soit une augmentation de 1,2 % par rapport au BP 2017, en accord avec la LPPF 2018-2022.

Le budget d'investissement

Les hypothèses budgétaires pour 2018 reposent en grande partie sur la continuation de projets d'investissement initiés en 2017. Le projet principal est la construction d'un nouveau plateau sportif pour un montant de 4240 k€. Le financement de l'opération est assuré par l'intermédiaire d'un prêt relais sur trois ans qui sera remboursé par la vente des terrains de sport actuels pour un montant équivalent. Cette opération n'aura donc pas d'impact sur la dette à long terme de la commune. Les autres investissements programmés pour 2018 concernent essentiellement la réhabilitation de bâtiments et d'espaces publics, ainsi que la réfection de chaussées.

Avec le transfert des compétences voirie et éclairage public, 3M est devenu le maître d'œuvre sur les investissements effectués dans ces deux secteurs, le financement étant à la charge de la commune. Sur la période 2017-2020 il est prévu un investissement de 1200 k€ pour la réfection des chaussées sur des axes de déplacement importants de la commune. La nouveauté 2018 est la mise en place d'une ACI (Attribution de Compensation d'Investissement) qui permettra une programmation pluriannuelle plus efficace de ces opérations et de leur financement. Pour 2018 l'investissement voirie et éclairage public s'élève à 350 k€ financés à la fois par l'AC de fonctionnement et une ACI qui sera mise en place sur la période 2018-2020.

Au total les projections budgétaires pour 2018 prévoient des dépenses d'investissement à hauteur de 5400 k€ y compris les reports de 2017.

En contrepartie les recettes d'investissement prévues au BP 2018 seront assurées par une partie de l'excédent de fonctionnement 2017 (1000 k€), la réalisation d'une partie du prêt relais (3000 k€), des subventions d'investissement (1300 k€), le reliquat provenant des autres postes de recettes dont le FCTVA.

Les prévisions de budgets consolidés 2018 et ceux de 2017 en dépenses et en recettes ainsi que leur évolution sont présentés dans le tableau ci-dessous

| BP consolidés en k€ | DEPENSES | | | RECETTES | | |
|----------------------|----------|---------|-----------|----------|---------|-----------|
| | BP 2017 | BP 2018 | Evolution | BP 2017 | BP 2018 | Evolution |
| Total Fonctionnement | 5662 | 5730 | + 1,2 % | 5662 | 5730 | + 1,2 % |
| Total Investissement | 7307 | 5400 | - 26 % | 7307 | 5400 | - 26 % |

ELEMENTS DE PROSPECTIVE SUR L'EVOLUTION DES BUDGETS POUR LA PERIODE 2018-2022

La rigueur budgétaire sera maintenue en matière de dépenses de fonctionnement afin de respecter les objectifs fixés par la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022. Toutefois l'accroissement prévisible de la population du fait des programmes immobiliers en cours et futurs sur la commune devrait avoir un effet à la hausse sur les dépenses de fonctionnement. Des éléments de pondération prévus par la LPFP devront donc être pris en compte sur les ratios appliqués à ces dépenses lors de l'établissement des prochains budgets.

La (LPFP) 2018-2022 est claire sur les objectifs à atteindre par les collectivités en matière de réduction des besoins de financement. Dans ce contexte les dépenses d'investissement de la commune de CURNONTERRAL seront forcément limitées afin de maintenir sa capacité de désendettement en dessous du seuil d'alerte des 12 ans. Les futurs budgets d'investissement à l'horizon 2022 seront donc ciblés en priorité sur des équipements relatifs à l'implantation du lycée et sur la réfection de la voirie communale. Deux postes de dépense importants sont prévus dans le cadre du futur lycée : l'acquisition des terrains à la charge de la commune et d'autre part la construction d'une halle des sports sur le même site. Cet équipement sera destiné aux activités sportives des futurs lycéens mais aussi à celles des associations sportives. L'autre priorité porte sur la mise en place et la réfection des principaux axes de déplacement dans le périmètre de la commune. En particulier la remise en état des chaussées vieillissantes représente une charge financière très importante en matière d'investissement mais cette dépense est devenue incontournable.

En résumé la maîtrise des dépenses de fonctionnement restera une priorité sur la période 2018-2022. Dans le même temps la réalisation des investissements prévus représentera une enveloppe budgétaire de l'ordre de 12 millions d'euros. Il s'agit d'une programmation réaliste basée sur une capacité d'investissement rendue possible par un taux d'épargne en progression sur les derniers exercices budgétaires et une capacité de désendettement bien en deçà du seuil d'alerte des 12 ans.